

Les Agences Régionales de Santé (ARS) sont en charge de décliner les orientations nationales définies par le Ministère de la Santé dans la stratégie nationale de santé et ce à l'échelon régional, tout en tenant compte des spécificités de celui-ci. Elles veillent ainsi au respect de la réglementation et accompagnent les partenaires et structures de terrain (Etablissements de santé, structure et service médico-sociaux, acteurs de la prévention...) en contact des usagers, et ce afin d'offrir des dispositifs de santé efficaces et de qualité à la population.

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS DE FRANCE RECRUTE

SA / SON :

CONSEILLER EXPERT H/F

- Poste situé à Amiens -

Le poste est situé au sein de la Direction de l'Offre de Soins, qui couvre les champs d'activité suivant :

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du schéma régional de santé
- Réguler l'offre de soins, planifier, programmer les activités des offreurs de soins
- Autoriser les activités de soins et d'équipements matériels lourds
- Contractualiser et allouer les ressources
- Garantir la performance, l'efficacité, la qualité et la sécurité du système de santé, des soins et des produits de santé
- Assurer l'animation territoriale et l'accompagnement des offreurs de soins

La Sous-Direction Performance, Efficacité, Qualité de l'offre de soins et produits de santé - biologie est chargée de :
-L'appui à la performance des organisations sur l'ensemble des champs d'intervention de la DOS et en particulier dans le domaine des établissements de santé ;

-La qualité des soins et en particulier des liens avec la HAS ;

-Le Pilotage des dossiers relatifs aux produits de santé et à la biologie ;

-Le suivi budgétaire et financier des offreurs du système de santé ;

-L'accompagnement des établissements en difficulté ;

-L'expertise et le suivi des projets d'investissement

Elle déploie des ressources en matière d'expertises devant servir notamment à appuyer l'action des deux autres sous-directions

Elle contribue aux dialogues de gestion avec les établissements de santé et apporte une participation majeure au plan triennal ONDAM.

Elle regroupe 3 services et une cellule :

- Service Analyse financière : suivi budgétaire et financier des offreurs du système de santé, contrôle de gestion, qualité comptable des EPS
- Service Amélioration de l'efficacité : accompagnement des établissements en difficulté, patrimoine, achats, politique du médicament, qualité
- Service Information médicale et T2A : expertise technique sur études PMSI -SNIRAAM et T2A (incluant contrôle externe)
- Cellule Produits de santé et Biologie : analyse stratégique des organisations (officines, PUI, laboratoires, grossistes) en ville et à l'hôpital, instruction des autorisations et contrôle des opérateurs, participation au dispositif interne en pharmacovigilance et matériovigilance

La cellule Produits de santé et biologie est organisée selon 3 missions principales :

- Assurer l'Instruction technique des demandes d'autorisations concernant l'exercice pharmaceutique, en particulier de pharmacies à usage intérieur (PUI) en lien avec le service autorisation de la sous-direction en charge des établissements de santé ;
- Garantir la qualité et la sécurité des prises en charge médicamenteuse et biologique des patients dans les secteurs sanitaire, médicosocial et en ville, notamment par des missions d'inspection et de contrôle
- Participer au développement d'une stratégie de qualité, d'efficacité et de coopération sur les pharmacies d'officine, les laboratoires de biologie médicale, les PUI

La cellule Produits de santé et biologie est composée de 10 Pharmaciens Inspecteurs de Santé Publique (PHISP ;) 2 conseillers-experts et d'un secrétariat propre de 3 personnes, partagé sur les sites de l'ARS de Lille et d'Amiens.

Rattaché(e) au Responsable de la Cellule Produits de Santé et Biologie, la/le Conseiller Expert est particulièrement en charge de :

MISSION 1 : Conseil et expertise relatifs à l'exercice de la pharmacie, aux activités et aux produits mentionnés à l'article L.5311-1 du Code de la Santé Publique.

Le conseiller expert pharmacie affecté à la cellule produit de santé et biologie, a en charge les officines de pharmacie, les structures de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical et les laboratoires de biologie médicale de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme.

A ce titre, il :

-Instruit différentes demandes d'autorisation, en matière d'officine de pharmacie (création/ transfert /regroupement d'officines de pharmacie), de biologie médicale et de distribution humanitaire de médicaments ;

-Participe au processus d'instruction des demandes d'autorisation de préparations présentant un risque pour la santé), et de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical (complétude du dossier et rédaction de la décision administrative) ;

MISSION 2 : Participation au développement d'une stratégie de qualité, d'efficience et de coopération sur les pharmacies d'officine, les laboratoires de biologie médicale, les PUI...

-Pharmacies d'officine : Aide au recueil de la déclaration annuelle de chiffres d'affaires des officines de l'Aisne, l'Oise et la Somme (605 officines) et en suppléance du Nord et du Pas-de-Calais (sur une base d'environ 1500) au moyen de l'application PHARMA-SI avec enregistrement des chiffres d'affaires sur l'application et relance éventuelle ;

Analyse des chiffres d'affaires au regard du besoin en nombre d'adjoints, pour l'ensemble des départements Hauts-de-France.

-Laboratoires de biologie médicale : mise à jour de l'application BIO2 –LBM au fur et à mesure des modifications des laboratoires de biologie médicale.

-Structures dispensatrices d'oxygène : lancement et suivi de la campagne de déclaration d'activité annuelle de ces structures au moyen de l'application BIO2 – O2

- Principaux Interlocuteurs internes :

- les autres services de la direction
- travail en transversalité avec les autres directions (Direction de l'Offre Médico-sociale, Direction de la stratégie et des territoires, service en charge de la coordination des inspections/contrôles)

- Principaux Interlocuteurs externes :

- DGS, DGOS, HAS, ANSM, COFRAC;
- Professionnels du droit (cabinets d'avocats, offices notariaux...);
- Professionnels de santé ;
- Répression des Fraudes – Gendarmerie – Police Nationale ;
- Conseil Régional et National de l'Ordre des Pharmaciens ;
- Conseils départementaux de l'Ordre des médecins ;
- Directions départementales de la protection des populations (ex Directions départementales des services vétérinaires) ;
- Représentants syndicaux des pharmaciens et union régionale des professionnels de santé (URPS).pharmaciens et biologistes médicaux.

Conditions administratives d'embauche :

Type de contrat	Niveau / Rémunération
CDD* de remplacement d'un agent absent Du 01/01 au 30/06/2019	Contrat de Droit Public Niveau 4 (en référence au cadre de gestion) Selon expérience : Entre 18 et 20 KE bruts

*pouvant être renouvelé

Comment candidater ?

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :
ARS-HDF-DRH-CANDIDATURES@ars.sante.fr

Date limite de dépôt : le 26/11/2018.

Informations sur le poste :

Mme Maryse PANDOLFO : 03.62.72.78.94 / maryse.pandolfo@ars.sante.fr